

Theo Francken essuie deux refus de la justice

■ Il voulait expulser une famille et changer la langue d'une procédure judiciaire.

Le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), se fait taper sur les doigts par la justice. Le nationaliste flamand s'est ainsi vu rabrouer à deux reprises. Il souhaitait premièrement renvoyer vers l'Allemagne une mère afghane et ses cinq enfants qui avaient entré une première demande d'asile chez nos voisins avant d'arriver en Belgique. Ensuite, il a exigé que la suite de la procédure de demande d'un visa humanitaire par une famille syrienne d'Alep se fasse en néerlandais et plus en français.

Dublin ne pourra être appliqué

Le premier refus essuyé fut donc celui de ne pas pouvoir expulser de Belgique la famille afghane. Le secrétaire d'Etat avait déjà annoncé la couleur lors de la présentation de sa politique générale, fin novembre: il a pour objectif d'expulser du territoire tout migrant qui aurait introduit une première demande d'asile dans un autre pays de l'Union européenne et ainsi, faire respecter à la lettre le règlement de Dublin.

La famille afghane ayant introduit une première demande d'asile en Allemagne entre en effet dans ces critères. L'Allemagne a accepté la requête de Theo Francken de re-

prendre en charge la famille mais celle-ci a interjeté appel. Un accueil digne ne lui était pas garanti, jugeait-elle. Les centres d'accueil allemands sont submergés et les enfants sont logés dans des tentes ou des containers munis d'installations sanitaires limitées et sans vie privée.

Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) s'est montré du même avis et a rejeté la décision de Theo Francken. L'instance juridictionnelle a estimé à son tour qu'un accueil digne n'était pas garanti en Allemagne. La demande d'asile de la famille pourra donc finalement être traitée en Belgique.

Theo Francken n'a pas tardé à réagir sur les ondes de Radio 1 (VRT). *"Les pays comme la Belgique et l'Alle-*

magne, qui font bien leur travail, sont sanctionnés, alors que d'autres qui investissent peu ou pas dans l'accueil de demandeurs d'asile sont récompensés", a-t-il estimé. "Le juge a en fait dit 'Sie schaffen das nicht' ('Ils n'y arrivent pas', référence à la phrase d'Angela Merkel "Wir schaffen das" – "Nous pouvons y arriver", Ndlr). On ne peut pas attendre de moi que je fasse la leçon à l'Allemagne, qui fait tellement d'efforts pour organiser convenablement l'accueil des migrants. Le pouvoir judiciaire pourrait faire preuve d'un peu de clémence." Une dernière phrase plutôt ironique lorsqu'on sait que le nationaliste flamand refuse toujours de respecter une décision de justice, obligeant l'Etat belge à délivrer un visa humani-

taire à une famille syrienne sous peine d'astreintes.

Le juge refuse le néerlandais

Dans le dossier de la non-délivrance du visa précisément, toute mesure d'exécution de l'astreinte est actuellement suspendue le temps de la procédure devant le juge des saisies francophone de Bruxelles. Dans ce dossier, les avocats de Theo Francken avaient demandé jeudi devant ce même juge à ce que la procédure se poursuive en néerlandais et plus en français, comme c'était le cas précédemment. Ils ont assuré vouloir seulement solliciter l'exercice d'un droit qui appartient à tout justiciable. Pour les avocats de la famille syrienne, il s'agissait d'un abus de procédure destiné à retarder l'application de la décision de la cour d'appel de Bruxelles.

Vendredi, le juge des saisies a annoncé qu'il refusait ce changement de langue demandé par Theo Francken. Dans sa décision, il relève que l'Etat belge est censé avoir une connaissance suffisante du français et qu'il n'y a donc aucune raison de passer du français au néerlandais.

Le cabinet du secrétaire d'Etat a déjà indiqué qu'il ferait appel de cette décision.

La demande de changement de langue n'a pas été qualifiée d'abusive, même si elle a été refusée par le juge des saisies, a également souligné le secrétaire d'Etat sur Twitter.

L.V. (avec Belga)